Conformité

La Boston Fair Housing Commission surveille les programmes d'habitation à Boston pour évaluer la conformité avec la loi sur l'égalité d'accès à l'habitation. La Commission peut, à la suite de son enquête ou recherche, prendre les mesures nécessaires pour implanter la politique de la ville de Boston visant à éliminer la discrimination et promouvoir l'égalité d'accès à l'habitation.

Comment puis-je déposer une plainte ?

Si vous avez des questions au sujet de la loi ou si vous avez été victime de discrimination en matière d'habitation à Boston, veuillez communiquer avec :

The Boston Fair Housing Commission
Boston City Hall
One City Hall Plaza, Room 966
Boston, MA 02201 É.-U.
617-635-4408 TTY 617-635-2541
www.cityofboston.gov/bfhc

Les programmes de la Boston Fair Housing Commission

La Boston Fair Housing Commission promeut l'égalité d'accès à l'habitation grâce à ses programmes.

Éducation et diffusion : La Boston Fair Housing Commission offre une variété d'activités et de formations pour éduquer le public au sujet de la loi sur l'égalité d'accès à l'habitation, y compris :

- des programmes de formation pour les fournisseurs d'habitation et les organismes communautaires;
- la publication de documentation sur l'égalité d'accès à l'habitation, y compris des brochures et des bulletins de nouvelles;
- la coordination d'ateliers de travail sur l'égalité d'accès à l'habitation et des événements communautaires.

Programme de marketing équitable affirmatif : fait connaître l'égalité d'accès aux logements subventionnés par le gouvernement pour tous en établissant des normes de diffusion au public, de la publicité et des critères de sélection de locataire ou d'acheteur. La Boston Fair Housing Commission supervise le développement et l'implantation de plans de marketing affirmatif qui font valoir l'accès à l'habitation et surveille la conformité avec la loi sur l'égalité d'accès à l'habitation.

Programme Metrolist : facilite l'accès à l'habitation dans toute la région métropolitaine de Boston en fournissant aux individus à faibles et modestes revenus des conseils sur l'habitation, des services d'aiguillage et des renseignements complets au sujet de logements privés et subventionnés par le gouvernement dans plus de 100 villes et villages.

Programme de choix d'habitation : offre des ateliers de travail et de l'aide de recherche aux familles ayant des récépissés Section 8 pour explorer les options d'habitation offertes dans toute la région métropolitaine de Boston.

BOSTON FAIR HOUSING COMMISSION

La ville de Boston a comme politique que chaque personne, sans égard à sa race, sa couleur, sa religion, son état matrimonial, son statut militaire, son handicap, ses enfants, son origine nationale, son sexe, son âge, son ascendance, son orientation sexuelle ou sa source de revenus, ait un accès égal à l'habitation; et désire apporter une compréhension et un respect mutuels entre tous les individus de la ville en éliminant le préjudice, l'intolérance, le sectarisme et la discrimination dans le domaine de l'habitation.

THOMAS M. MENINO, *maire*
VICTORIA L. WILLIAMS, *directrice*

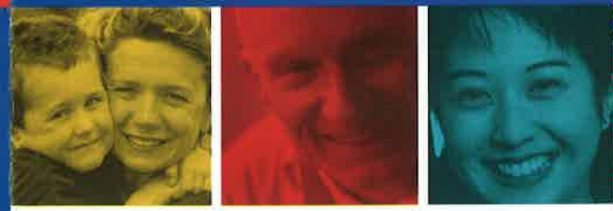

Chaque personne mérite une chance égale!

EQUAL HOUSING OPPORTUNITY

Qu'est-ce que la Boston Fair Housing Commission ?

La Boston Fair Housing Commission (BFHC ou commission d'égalité d'accès à l'habitation de Boston) a été établie en 1982 en vertu des ordonnances du Code de la ville de Boston, titre 10-3. En 1994, la Commission a obtenu l'autorité d'exécution juridique et la capacité d'imposer des pénalités civiles en vertu de St. 1994, c.37 tel que modifié par St. 1998, c.165.

La Boston Fair Housing Commission tente d'éliminer la discrimination et d'augmenter l'accès à l'habitation à Boston grâce à des enquêtes et des exécutions, un marketing juste et affirmatif, l'exploitation d'une liste d'appartements et la facilitation de la coordination entre organismes.

Qu'est-ce que la Fair Housing Law ?

Dans la ville de Boston, il est illégal de discriminer dans la location ou la vente d'une habitation d'après les classes protégées suivantes :

- Race
- Couleur
- Religion
- Origine nationale
- Ascendance
- Statut militaire
- Sexe
- Orientation sexuelle
- État matrimonial
- Enfants
- Âge
- Source de revenus (assistance publique, y compris la Section 8)
- Handicap

Qu'est-ce qui est interdit ?

Les locateurs et agents doivent considérer les requérants selon des critères neutres, comme la capacité de payer et le respect des droits des autres. Ces normes doivent être appliquées uniformément à tous les requérants.

La discrimination peut être subtile et se présenter sous plusieurs formes.

Il est illégal de :

- dissuader ou refuser de permettre à une personne de présenter une demande pour une unité disponible;
- faussement nier qu'une habitation est disponible pour l'inspection, la vente ou la location;
- réclamer ou proposer un prix de location ou de vente supérieur pour une habitation;
- refuser une unité à un requérant bénéficiant de l'assistance publique (y compris la Section 8);
- refuser une habitation à une famille avec des enfants à cause de la présence de peinture au plomb;
- discriminer dans la publicité et dans des déclarations écrites ou orales;
- refuser des services immobiliers;
- propager la rumeur d'un changement racial pour stimuler la vente de propriétés;
- harceler, forcer ou intimider une personne à cause de leur appartenance à une classe protégée;
- s'interposer dans le libre exercice des droits civils d'une personne;
- user de rétorsion contre une personne qui revendique ses droits d'égalité d'accès à l'habitation;
- refuser des prêts hypothécaires ou une assurance dans des quartiers précis;
- discriminer dans les termes ou conditions;
- refuser une accommodation raisonnable pour une personne handicapée;
- traiter une personne défavorablement à cause d'un handicap.

Que se passe-t-il après le dépôt d'une plainte ?

Enquêtes : a Boston Fair Housing Commission examine les plaintes de discrimination d'habitation. Les enquêteurs formés analysent les renseignements recueillis par des entrevues et dans des dossiers afin de déterminer s'il y a « cause probable » (qu'il soit plus vraisemblable que pas) pour conclure qu'il y a eu discrimination en matière d'habitation.

Pendant l'enquête, ceux accusés de comportement discriminatoire ont l'occasion de présenter leur cas et de régler la situation avec la personne ayant déposé la plainte.

En vue de promouvoir la résolution de plainte, la Boston Fair Housing Commission offre des conférences de conciliation/médiation qui peuvent donner lieu à des règlements financiers pour les plaignants, l'obtention de l'habitation et des accords qui s'assurent que les pratiques immobilières sont conformes à la loi sur l'égalité d'accès à l'habitation.

Exécution : lorsqu'une plainte de discrimination donne lieu à une conclusion de cause probable qui ne peut pas être résolue par conciliation, la Boston Fair Housing Commission peut tenir une audience publique, accorder des dommages et imposer des amendes et surveiller les actions afin d'éviter toute discrimination future et aider lors des instances judiciaires.

La Commission examine la conformité avec les ententes de règlement et peut, si elle découvre une non-conformité, prendre une mesure d'exécution.